

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2024-071**

Date de la convocation : 12/09/2024

Membres en exercice : 23

Membres présents : 14

Membres votants : 16

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLOT et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Jean DE POUILLY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVEY, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, Benoît SINGLIT.

Représentés : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON GUEILLOT et M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT.

Secrétaire de séance : Mme Valentine DION

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ARGONNE POLE
NATUREL REGIONAL (APNR)**

Considérant l'Entente Intercommunale « Nous Argonne » dont la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est membre ;

Considérant les objectifs de l'Entente Nous Argonne qui sont notamment de promouvoir l'Argonne au travers de différentes actions à portée économique, culturelle, événementielle ;

Considérant l'association Argonne Pôle Naturel Régional (APNR) missionnée par l'Entente Nous Argonne pour conduire des actions de promotion et valorisation territoriales ;

Considérant les dépenses de fonctionnement engagées par l'association pour répondre à la demande de l'Entente Nous Argonne ;

Considérant que les moyens financiers mis en œuvre dans la convention partenariale ne suffisent pas à équilibrer les comptes de l'association ;

Considérant la demande de l'association de bénéficier d'une subvention exceptionnelle auprès de chaque membre de l'Entente ;

.../...

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE par 14 voix POUR et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Pierre LAURENT-CHAUVET) :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5000 € à l'association Argonne Pôle Naturel Régional (APNR) dans le cadre des actions de l'Entente Nous Argonne ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette délibération ;

La secrétaire de séance,

Mme Valentine DION



Le Président,



Benoît SINGLIT